

MOT DU DIRECTEUR



En prenant l'engagement de faire du développement durable une priorité, le gouvernement du Québec a choisi la voie de l'innovation et du modernisme. Le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), en tant que nouvel organisme, est heureux de contribuer à ce projet de société dans le respect de sa mission, de ses valeurs et de sa compétence, le tout en cohérence avec sa planification stratégique. Nous y voyons l'occasion de bien préparer notre avenir et d'assurer à la relève une structure organisationnelle solide par la mise en place de mesures essentielles au développement et au bon fonctionnement de nos activités.

Par ce premier plan d'action, le DPCP intègre le concept de développement durable dans toutes ses sphères d'activité et convie l'ensemble de son personnel à relever le défi du développement durable. Notre mission, qui vise à assurer la protection de la société en établissant des conditions favorables à la santé et à la sécurité du public, s'inscrit d'emblée dans une perspective de développement durable. De plus, dans le cadre de nos activités quotidiennes, des efforts seront déployés afin de sensibiliser l'ensemble du personnel et ainsi promouvoir l'action responsable pour en arriver à une véritable culture de développement durable au sein même de notre

organisation. Le partage avec d'autres organisations de ressources et de connaissances spécialisées en matière de lutte contre la criminalité procurera au DPCP un avantage significatif et une efficience profitable pour la société d'aujourd'hui et celle de demain.

C'est donc avec grand plaisir que je présente notre *Plan d'action de développement durable 2009-2013*, qui témoigne de la préoccupation du DPCP pour le bien-être de la population québécoise et de son engagement envers la réussite de cette démarche de responsabilisation de l'État.

Le directeur des poursuites criminelles et pénales
et sous-procureur général,

M^e Louis Dionne

La démarche de développement durable au sein du DPCP

NOTRE MISSION

Le DPCP fournit, au nom de l'État, un service de poursuites criminelles et pénales intègre et efficient, contribuant ainsi à assurer la protection de la société, dans le respect de l'intérêt public et des intérêts légitimes des victimes.

NOTRE DÉMARCHE

Dans l'élaboration du présent plan d'action, le DPCP a examiné les 16 principes de développement durable ainsi que les orientations de la stratégie gouvernementale et leurs objectifs afin de déterminer ceux qui rejoignent plus directement sa mission et son mandat. Parmi ceux-ci, le DPCP a retenu, pour son plan d'action, les orientations stratégiques et les objectifs gouvernementaux suivants :

Orientation 1

Informer, sensibiliser, éduquer, innover

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre (objectif 1);

Orientation 2

Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement (objectif 4);

Orientation 3

Produire et consommer de façon responsable

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux (objectif 6);

Orientation 5

Répondre aux changements démographiques

Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions (objectif 13);

Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables (objectif 16);

Orientation 7

Sauvegarder et partager le patrimoine collectif

Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable (objectif 23);

Orientation 8

Favoriser la participation à la vie collective

Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions (objectif 25).

Le DPCP entend contribuer activement à la démarche québécoise de développement durable. Il s'inspirera des orientations et objectifs retenus pour prendre le virage de façon progressive et ainsi orienter sa gestion administrative de même que ses activités quotidiennes à la lumière de cette nouvelle réalité.

INFORMER, SENSIBILISER, ÉDUIQUER, INNOVER

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Notre objectif organisationnel

Sensibiliser l'ensemble du personnel au concept de développement durable et former plus spécifiquement le personnel concerné à la prise en compte de ses principes.

Ce premier objectif constitue le point de départ d'une démarche de développement durable réussie. La sensibilisation permet une meilleure connaissance et une meilleure compréhension des enjeux ainsi que des impacts directs et indirects du développement durable. Elle permet aussi de promouvoir des comportements plus respectueux et plus responsables au sein du personnel.

Action 1

Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique.

Le DPCP, en collaboration avec le ministère de la Justice du Québec (MJQ), entend offrir au personnel des activités d'information et de formation afin d'assurer une meilleure compréhension de la démarche gouvernementale et des changements qui s'imposent, et ainsi intégrer les principes de développement durable dans ses décisions et dans ses activités quotidiennes. Enfin, le personnel concerné poursuivra sa participation aux formations offertes par le Bureau de coordination de développement durable du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

RÉDUIRE ET GÉRER LES RISQUES POUR AMÉLIORER LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNEMENT

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

Le DPCP souhaite contribuer de deux façons différentes à cet objectif gouvernemental.

Notre objectif organisationnel

Établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à la qualité de vie du personnel.

Le DPCP a à cœur la santé et le bien-être de son personnel. Ainsi, des mesures visant à offrir à son personnel un milieu de travail sain, agréable et motivant sont mises en place.

Le DPCP est également préoccupé par la sécurité de son personnel. Ce dernier, dans l'accomplissement de son travail, peut parfois devoir faire face à des situations susceptibles de compromettre sa sécurité. Le DPCP a donc élaboré des mesures spécifiques visant la protection de son personnel. Dans le contexte de la présente démarche et conformément à sa planification stratégique, le DPCP souhaite encadrer davantage les mesures de sécurité déjà en place afin d'en assurer l'efficacité.

Action 2

Signer une entente de services avec le Centre de services partagés du Québec afin que le DPCP se prévale d'un Programme d'aide aux employés.

Action 3

Encadrer l'application des mesures de sécurité du personnel du DPCP par l'adoption d'une politique sur la sécurité.

Notre objectif organisationnel

Promouvoir la santé et la sécurité des victimes, de leurs proches et des témoins en sensibilisant davantage le personnel à leur réalité.

En accord avec sa mission, le DPCP entend répondre adéquatement aux besoins et à la réalité que vivent ceux et celles qui participent au processus judiciaire en matière criminelle et pénale. Il s'assurera que son personnel en tient compte dans le cadre du processus judiciaire.

Action 4

En accord avec sa mission et sa déclaration de services aux citoyens, le DPCP entend répondre le plus adéquatement possible aux besoins des victimes, de leurs proches et des témoins.

PRODUIRE ET CONSOMMER DE FAÇON RESPONSABLE

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et organismes gouvernementaux.

Notre objectif organisationnel

Promouvoir la consommation responsable au sein du DPCP et favoriser l'adoption de mesures de gestion environnementale.

Le DPCP adoptera un cadre de gestion environnementale qui permettra de contribuer à la Politique pour un gouvernement écoresponsable proposée par la Stratégie de développement durable. Par exemple, il mettra à la disposition de son personnel les équipements nécessaires pour la récupération multimatière là où le service est disponible. Enfin, il établira des critères régissant son processus d'acquisitions pour assurer des pratiques écoresponsables.

Action 5

Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable.

RÉPONDRE AUX CHANGEMENTS DÉMOGRAPHIQUES

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions.

Notre objectif organisationnel

Contribuer à l'amélioration du bilan routier.

Malgré les efforts déployés au cours des dernières années, les infractions relatives à la capacité de conduite affaiblie par l'alcool ou la drogue, et particulièrement le problème des récidivistes en cette matière, constituent, dans notre société, un fléau qui met en danger la vie et la sécurité des citoyens. Le DPCP, en veillant au respect de l'application des lois et des règlements, est un acteur clé dans la lutte menée contre ces crimes. La sécurité routière constitue d'ailleurs un enjeu dans sa planification stratégique.

Action 6

Contribuer à l'amélioration du bilan routier en protégeant la population contre les infractions relatives à la capacité de conduite affaiblie par l'alcool ou la drogue, et particulièrement les récidivistes en cette matière.

RÉPONDRE AUX CHANGEMENTS DÉMOGRAPHIQUES (suite)

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables.

Notre objectif organisationnel

Assurer la relève au sein du DPCP ainsi que le transfert d'expertise aux nouveaux employés.

Dans le contexte du vieillissement de la population et afin de pallier les nombreux départs à la retraite, le DPCP doit s'assurer de maintenir son expertise et planifier une relève qualifiée au sein de son organisation.

Action 7

Créer des outils de gestion afin d'assurer une relève efficace et efficiente pour l'organisation.

SAUVEGARDER ET PARTAGER LE PATRIMOINE COLLECTIF

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable.

Notre objectif organisationnel

Renforcer la collaboration avec les organisations ayant des missions rejoignant celle du DPCP par l'établissement de partenariats.

Depuis sa création en mars 2007, le DPCP est très actif sur le plan de la coopération intergouvernementale et internationale. En effet, il a conclu plusieurs partenariats avec ses homologues tant au niveau provincial, fédéral qu'international. Chef de file dans le domaine de la lutte contre le crime organisé, le DPCP a encouragé les échanges avec les gouvernements fédéral et provinciaux, et y a participé, dans un objectif de concertation et de partage des connaissances, afin que chacun puisse bénéficier des expériences des autres. Dans le cadre de la Politique internationale du Québec, le DPCP a créé des liens avec les États américains frontaliers du Québec afin de renforcer la sécurité transfrontalière. Enfin, le DPCP collabore avec des pays étrangers en matière d'enquêtes, de poursuites publiques et d'extradition.

Action 8

Établir divers partenariats pour des projets intégrés.

Notre objectif organisationnel

Partager notre expertise avec nos partenaires.

En cohérence avec sa mission, le DPCP est appelé à travailler étroitement avec différents partenaires. Afin de faciliter l'application de certaines lois et de certains règlements, le DPCP partage son expertise avec ses partenaires en mettant à leur disposition des outils leur permettant de parfaire leurs connaissances.

Action 9

Offrir à nos partenaires des outils de formation et d'information.

FAVORISER LA PARTICIPATION À LA VIE COLLECTIVE

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions.

Notre objectif organisationnel

Offrir à la population un meilleur accès à nos services.

Le DPCP accorde une grande importance aux besoins et aux préoccupations des citoyens, particulièrement ceux qui sont impliqués dans le processus judiciaire au Québec. Il les considère comme des collaborateurs essentiels au bon fonctionnement du processus. En tant que nouvel organisme, le DPCP désire s'assurer que la population est informée de son mandat et des services offerts. Soucieux d'être plus près des citoyens, le DPCP souhaite accroître sa transparence en étant davantage à leur écoute et en créant de nouveaux canaux de communication, notamment en assurant une présence auprès des tables de concertation et de certains comités.

Action 10

Mettre en place divers moyens pour faire connaître le DPCP et permettre aux citoyens d'être mieux informés sur les services offerts.

ORIENTATION STRATÉGIQUE	OBJECTIF GOUVERNEMENTAL	NOTRE OBJECTIF ORGANISATIONNEL	NOS ACTIONS
Informer, sensibiliser, éduquer, innover	Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.	Sensibiliser l'ensemble du personnel au concept de développement durable et former plus spécifiquement le personnel concerné à la prise en compte de ses principes.	Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique. 1
Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement	Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.	Établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à la qualité de vie du personnel.	Signer une entente de services avec le Centre de services partagés du Québec afin que le DPCP se prévale d'un Programme d'aide aux employés. 2
		Promouvoir la santé et la sécurité des victimes, de leurs proches et des témoins en sensibilisant davantage le personnel à leur réalité.	Encadrer l'application des mesures de sécurité du personnel du DPCP par l'adoption d'une politique sur la sécurité. 3
Produire et consommer de façon responsable	Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et organismes gouvernementaux.	Promouvoir la consommation responsable au sein du DPCP et favoriser l'adoption de mesures de gestion environnementale.	En accord avec sa mission et sa déclaration de services aux citoyens, le DPCP entend répondre le plus adéquatement possible aux besoins des victimes, de leurs proches et des témoins. 4
			Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable. 5

ORIENTATION STRATÉGIQUE	OBJECTIF GOUVERNEMENTAL	NOTRE OBJECTIF ORGANISATIONNEL	NOS ACTIONS
Répondre aux changements démographiques	Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions.	Contribuer à l'amélioration du bilan routier.	Contribuer à l'amélioration du bilan routier en protégeant la population contre les infractions relatives à la capacité de conduite affaiblie par l'alcool ou la drogue, et particulièrement les récidivistes en cette matière. 6
	Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables.	Assurer la relève au sein du DPCP ainsi que le transfert d'expertise aux nouveaux employés.	Créer des outils de gestion afin d'assurer une relève efficace et efficiente pour l'organisation. 7
Sauvegarder et partager le patrimoine collectif	Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable.	Renforcer la collaboration avec les organisations ayant des missions rejoignant celle du DPCP par l'établissement de partenariats.	Établir divers partenariats pour des projets intégrés. 8
		Partager notre expertise avec nos partenaires.	Offrir à nos partenaires des outils de formation et d'information. 9
Favoriser la participation à la vie collective	Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions.	Offrir à la population un meilleur accès à nos services.	Mettre en place divers moyens pour faire connaître le DPCP et permettre aux citoyens d'être mieux informés sur les services offerts. 10

Annexe

OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE NON RETENUS

Dans le cadre de sa démarche, le DPCP a pris en compte l'ensemble des principes et des objectifs de développement durable. Certains objectifs n'ont toutefois pu être retenus pour les motifs énumérés ci-après.

Objectifs auxquels le DPCP ne peut contribuer en raison de sa mission :

- 2- Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec;
- 3- Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec;
- 7- Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services;
- 8- Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement dans le bilan énergétique du Québec;
- 9- Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières;
- 10- Fournir les repères nécessaires à l'exercice de choix de consommation responsable et favoriser au besoin la certification des produits et des services;
- 11- Révéler davantage les externalités associées à la production et à la consommation de biens et de services;
- 12- Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable;
- 15- Accroître le niveau de vie;
- 17- Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé;
- 18- Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans

d'aménagement et de développement régionaux et locaux;

- 19- Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones;
- 21- Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique;
- 22- Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes;
- 24- Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté;
- 26- Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- 27- Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population;
- 29- Soutenir les initiatives du secteur de l'économie sociale visant l'intégration durable en emploi des personnes éloignées du marché du travail.

Objectifs rejoints par une action ayant un lien plus direct avec un autre objectif :

- 5- Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences;
- 14- Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle;
- 20- Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience;
- 28- Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la main-d'œuvre.

Addenda

AU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2009-2013

PRÉAMBULE

Le 12 décembre 2007, le premier ministre du Québec a déposé à l'Assemblée nationale la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 (Stratégie). Cette Stratégie met en œuvre un élément clé de la Loi sur le développement durable (L.R.Q. c. D-8.1.1). Par sa vision, ses orientations stratégiques et ses objectifs, cette Stratégie constitue le cadre de référence de la démarche gouvernementale de développement durable.

Le 4 juillet 2012, le gouvernement du Québec a autorisé l'ajout d'un trentième objectif à la Stratégie pour mieux intégrer la culture dans la démarche de développement durable. Cet objectif intitulé « Soutenir la création, la production et la diffusion dans tous les secteurs du système culturel québécois afin d'en assurer le développement » s'inscrit dans le cadre du Chantier culture associé à la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la culture du Québec, adopté par le gouvernement le 23 novembre 2011.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a autorisé le report de l'exercice de révision de la Stratégie jusqu'au 31 décembre 2014. En conséquence, celle-ci est prolongée jusqu'à l'adoption d'une version révisée.

Ainsi, le Plan d'action de développement durable 2009-2013 du Directeur des poursuites criminelles et pénales est reconduit avec certaines modifications jusqu'au 31 mars 2015. Vous trouverez dans le présent addenda, ces modifications.

MODIFICATIONS AU PLAN D'ACTION

1. La démarche de développement durable au sein du DPCP (page 5)

Le plan d'action est modifié à l'Orientation stratégique 7 – Sauvegarder et partager le patrimoine collectif par l'ajout de l'objectif gouvernemental suivant :

« Soutenir la création, la production et la diffusion de tous les secteurs du système culturel québécois afin d'en assurer le développement (objectif 30). »

2. Sauvegarder et partager le patrimoine collectif (page 11)

Le plan d'action est modifié à l'Orientation stratégique 7 – Sauvegarder et partager le patrimoine collectif par l'ajout des engagements suivants :

« OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Soutenir la création, la production et la diffusion de tous les secteurs du système culturel québécois afin d'en assurer le développement.

NOTRE OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Valoriser la culture québécoise au sein du DPCP.

ACTION 10

Offrir, dans le cadre de la Politique du Directeur des poursuites criminelles et pénales sur la reconnaissance professionnelle, des cadeaux produits exclusivement par des artistes québécois. »

Cette nouvelle action contribue également à l'atteinte de l'objectif 2 de l'Agenda 21 de la culture du Québec :

Valoriser le rôle des artistes, des créateurs de toutes disciplines et des professionnels de la culture en tant que porteurs du renouvellement de l'identité culturelle québécoise et vecteurs de la diversité de ses expressions culturelles. Soutenir la création, la production et la diffusion sur tout le territoire, en protégeant la liberté d'expression et en responsabilisant l'ensemble des acteurs de la société envers l'importance d'assurer le développement viable du système culturel québécois.

Elle répond à un engagement gouvernemental visant à faire de la culture une composante transversale majeure du développement durable et s'inscrit dans la poursuite de la mise en œuvre du présent plan d'action pour la période couvrant le 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2015.

3. Favoriser la participation à la vie collective (page 12)

Le plan d'action est modifié et l'action 10 devient l'action 11.

4. Sauvegarder et partager le patrimoine collectif (page 14)

Le plan d'action est modifié à l'Orientation stratégique 7 – Sauvegarder et partager le patrimoine collectif par l'ajout des engagements suivants :

« OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Soutenir la création, la production et la diffusion de tous les secteurs du système culturel québécois afin d'en assurer le développement.

NOTRE OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Valoriser la culture québécoise au sein du DPCP.

NOS ACTIONS

10 – Offrir, dans le cadre de la Politique du Directeur des poursuites criminelles et pénales sur la reconnaissance professionnelle, des cadeaux produits exclusivement par des artistes québécois. »

5. Favoriser la participation à la vie collective (page 14)

Le plan d'action est modifié et l'action 10 devient l'action 11.

PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet le 1^{er} avril 2013 pour se terminer le 31 mars 2015.



M^e Claude Lachapelle

Signé à Québec, ce 20 mars 2013

Cette publication a été réalisée par le Directeur des poursuites criminelles et pénales.

Le *Plan d'action de développement 2009-2013* durable a été préparé conformément à l'article 15 de la Loi sur le développement durable (L.R.Q., chapitre D-8.1.1).

Photographie du directeur des poursuites criminelles et pénales : Roch Thérout, photographe.

Graphisme : Direction des communications du ministère de la Justice du Québec.

Dépôt légal – 2013

ISBN : 978-2-550-67396-5 (2^e édition, 2013)

ISBN : 978-2-550-55631-2 (1^{ère} édition, 2009)

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

© Gouvernement du Québec

La forme masculine est utilisée uniquement dans le but d'alléger le texte et désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Compétence
Respect
Intégrité